

LIVRET D'ACCUEIL

La Roche-sur-Yon • 2022-2023



Un référent handicap est présent dans chaque centre afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation de la formation aux personnes en situation de handicap.



Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle



Possibilité de parcours individualisé sur dossier de la formation professionnelle

sommaire

Notre offre de formation	3
Les principes de l'alternance	5
Les OPCO	5
La certification QUALIOP1	6
Les chiffres clés	6
Bon à savoir	7
Les aides financières	8
Santé	8
NetYparéo	9
Les ateliers tutéo	10
L'innovation pédagogique	10
Les développeurs de l'apprentissage	11
La formation professionnelle continue	11
L'équipe pédagogique	12
Prépa-apprentissage	12
Le pôle éducatif et social	13
L'individualisation de la formation	14
La prise en charge du handicap	14
Les concours	15
La mobilité internationale	15
Le club URMA	16
Les réseaux sociaux	16
Les autres services de la CMA	
Le service aux entreprises	17
Les formalités juridiques	17



Edito

Bienvenue à vous à l'URMA, chef d'entreprise, tuteur, maître d'apprentissage ! L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider dans votre rôle et accompagner le parcours de formation de votre Apprenant : stagiaire, apprenti, adulte.

La CMA, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, c'est une structure pilotée par des artisans élus au service de leurs pairs.

C'est LA solution à vos besoins de compétences dans votre entreprise. L'URMA, Université Régionale des Métiers de l'Artisanat, c'est l'organisme de formation par alternance de la CMA.

L'URMA, c'est :

- 6 sites de formation modernes présents dans chacun des départements,
- 8 626 apprenants par an, de 14 à 65 ans,
- 4 878 entreprises partenaires au quotidien,
- Des formations du CAP au Bac +2, dans 40 métiers, du boulanger au mécanicien, en passant par le coiffeur ou le vitrailliste.

L'URMA, c'est une équipe d'experts à vos côtés pour former vos futurs collaborateurs et assurer le développement et la pérennité de votre entreprise : des interlocuteurs directs pour former des apprenants, accueillir des stagiaires, promouvoir votre métier, vous former grâce à TUTEO.

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec votre OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOP1 :

- 87 % des jeunes et 91 % des adultes réussissent leurs examens
- 94 % d'insertion professionnelle chez les jeunes dont 43 % en poursuite d'études
- 85 % d'entreprises satisfaites
- Un taux de recommandation des entreprises de 91 %

Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année à nos côtés !



Daniel LAIDIN

Président

de la CMA de niveau départemental
Vendée



Olivier CHARRIER

Directeur

de l'URMA
Vendée

Quelle est la force
du réseau au
service de
mes besoins ?

Notre offre de formation

Pour couvrir l'ensemble de vos besoins,
notre offre comprend :

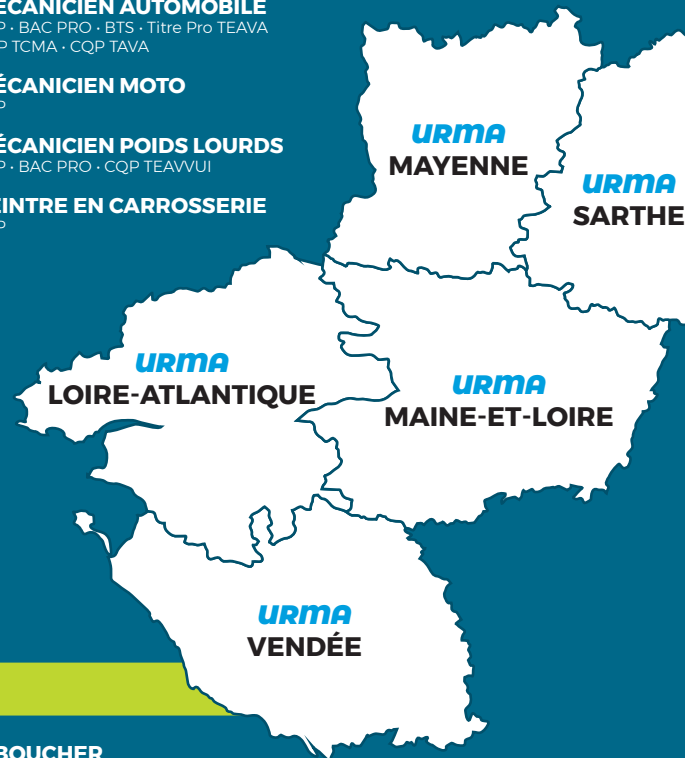
- la **formation initiale** en alternance,
- le **dispositif TUTEO** ➔ page 10,
- la **Formation professionnelle continue** ➔ page 11,
- **Prépa-Apprentissage** ➔ page 12.



- **BOULANGER**
CAP · MC (boulangerie spécialisée) · BP
- **BOUCHER**
CAP · CTM (préparateur vendeur)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
CAP · MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée) · BTM
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP · BAC PRO
- **COIFFEUR**
CAP · MC (coupe couleur) · BP · BTS
- **ESTHÉTIEN**
CAP · BP

URMA LOIRE-ATLANTIQUE

- **BOUCHER**
CAP · CTM · BP
- **BOULANGER**
CAP · MC (pâtisserie boulangère) · BP · BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · MC (employé traiteur) · BP
- **PÂTISSIER**
CAP · MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) · BTM
- **POISSONNIER**
CAP
- **COMPTABILITÉ-GESTION**
BTS
- **GESTION DE LA PME**
BTS
- **COIFFEUR**
BM
- **ÉBÉNISTE**
CTM · BTM · BTMS
- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
CAP (option siège) · CAP (option décor)
- **VITRAILLISTE**
CAP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **CUISINIER**
CAP · MC (cuisinier en desserts de restaurant)
BAC PRO · BP
- **BARMAN**
MC
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP · BP · BAC PRO
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
CTM
- **CARROSSIER**
CAP · BAC PRO · CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · BTS · Titre Pro TEAVA
CQP TCMA · CQP TAVA
- **MÉCANICIEN MOTO**
CAP
- **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
CAP · BAC PRO · CQP TEAVVUI
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP



URMA VENDÉE

- **CARROSSIER**
CAP · BAC PRO · CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · Titre Pro TEAVA
CQP TAVA
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP · BAC PRO · CQP
- **MÉCANICIEN MOTO**
CAP · CQP TCM
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP · CQP (peintre confirmé)
- **VENTE-COMMERCE**
CAP · BAC PRO
- **GESTION DE LA PME**
BTS
- **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
BTS
- **MANAGEMENT DE LA TPE**
Licence Professionnelle
(partenariat avec le CNAM)
- **COIFFEUR**
CAP · MC (coupe couleur) · BP
- **ESTHÉTIEN**
CAP (esthétique cosmétique parfumerie)
BP (esthétique cosmétique parfumerie)
- **BOUCHER**
CAP · BP
- **BOULANGER**
CAP · MC · BP (boulangerie spécialisée)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · MC (employé traiteur) · BP
- **PÂTISSIER**
CAP · MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) · BTM

URMA MAYENNE

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
CAP · BP
- **CHARPENTIER BOIS**
CAP
- **COUVREUR**
CAP · BP
- **ZINGUERIE**
MC
- **ÉLECTRICIEN**
CAP · BAC PRO (MELEC)
- **MAÇON**
CAP · BP
- **MENUISIER FABRICANT**
CAP · BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
CAP
- **METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION**
CAP · BP
- **PEINTRE**
CAP · BP
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
CTM
- **CUISINIER**
CAP · MC (cuisinier en desserts de restaurant) BP
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP · BP
- **ORGANISATEUR DE RECEPTION**
MC
- **AIDE-SOIGNANT**
Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
BP · DEUST

Filières de formation

-  Alimentaire
-  Automobile
-  Soins à la personne
-  Commerce-vente
-  Métiers du bâtiment
-  Fleuriste
-  Métiers d'art
-  Restauration
-  Tertiaire
-  Santé

URMA SARTHE

- **BOUCHER**
CAP · BP
- **BOULANGER**
CAP · MC (pâtisserie boulangère) · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
CAP · BTM
- **GLACIER**
CAP
- **PÂTISSIER**
CAP · MC (pâtisserie, chocolaterie, glacierie, confiserie) · BTM
- **FLEURISTE**
CAP · BP
- **COIFFEUR**
BM
- **VENDEUR PRIMEUR**
CAP · CQP Vendeur fruits et légumes

URMA MAINE-ET-LOIRE

- **BOUCHER**
CAP · BP
- **BOULANGER**
CAP · MC (boulangerie spécialisée) · BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP · MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
CAP · MC (pâtisserie, glacierie, chocolaterie, confiserie spécialisée), BTM
- **FLEURISTE**
CAP · BP
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
- **CARROSSIER**
CAP · BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP · BAC PRO · Titre Pro TEAVA
Titre Pro Mécanicien automobile
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP

Niveau 3

- **CAP**
Certificat d'Aptitude Professionnelle
- **MC**
Mention Complémentaire
- **CTM**
Certificat Technique des Métiers

Niveau 4

- **BAC PRO**
Bac Professionnel
- **BP**
Brevet Professionnel
- **BTM**
Brevet Technique des Métiers
- **CQP**
Certificat de Qualification Professionnelle

Niveau 5

- **BTS**
Brevet de Technicien Supérieur
- **BTMS**
Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- **Licence Professionnelle**

Quels sont les engagements en signant un contrat d'apprentissage ?

Les principes de l'alternance

La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'entreprise, l'apprenant et le centre de formation.

L'apprenant est formé à temps partagé en entreprise et à l'URMA conformément au calendrier d'alternance remis en début de formation.

La réussite de la formation professionnelle en alternance est le résultat d'un travail collaboratif entre les différents partenaires :

L'employeur s'engage à

Assurer la formation de l'apprenant et lui confier des tâches en lien avec le référentiel du diplôme préparé

Veiller à son assiduité en cours pour lui garantir la participation aux examens

Respecter la réglementation du travail : salaire, horaires, hygiène et sécurité...

Compléter et signer le livret d'alternance numérique

L'apprenant s'engage en entreprise comme au centre de formation à

Etre assidu et ponctuel

Respecter le règlement intérieur

Effectuer le travail demandé

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité propre à son métier

Compléter et signer le livret d'alternance

Justifier ses absences

Se présenter aux examens

Le centre de formation s'engage à

Assurer la formation conformément au référentiel examen

Compléter et signer le livret d'alternance

Informar l'entreprise en cas de retard ou d'absence injustifiés

Compléter le livret d'alternance numérique

Effectuer au moins une visite en entreprise par an

Qui finance la formation de mon apprenant ?

Les OPCO

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont les organismes agréés par l'Etat et chargés de vous accompagner dans vos besoins de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.

Par l'intermédiaire des OPCO, c'est donc bien vous qui financez les formations.



Qui s'assure
de la qualité
de la formation ?

La certification QUALIOPI



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !

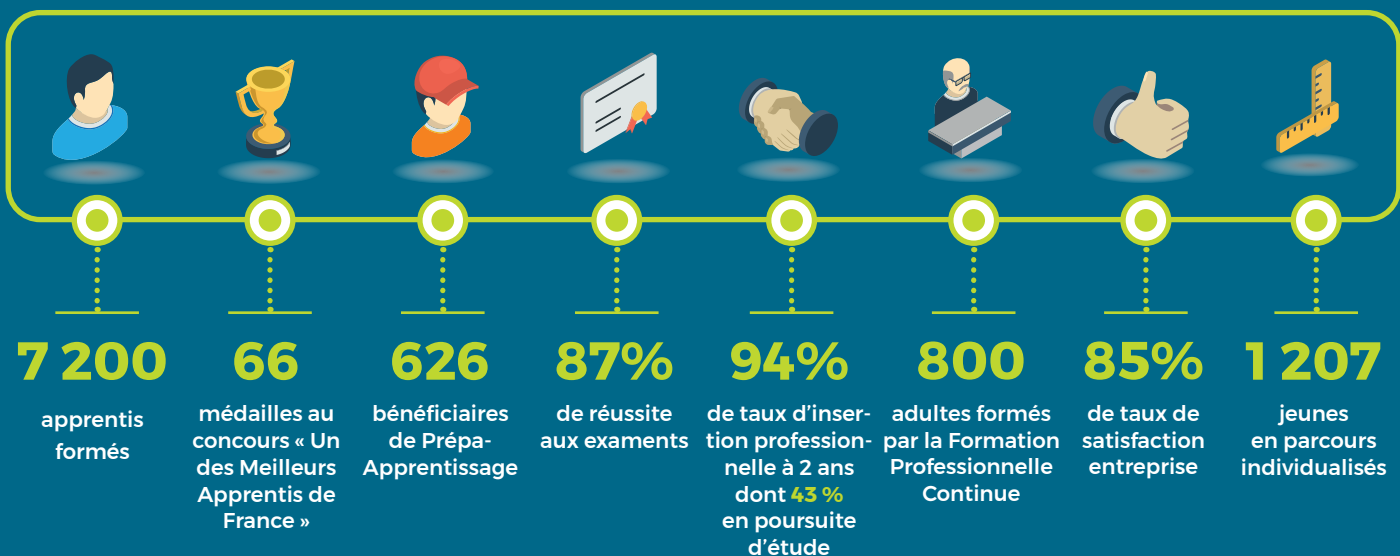
Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en oeuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- ✓ Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- ✓ La prise en compte de votre besoin de formation
- ✓ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- ✓ Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- ✓ Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- ✓ La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Quelques
résultats ?

Les chiffres clés



**Des questions
sur le contrat de
votre apprenant ?**

Bon à savoir

LE STATUT DE L'APPRENTI

L'apprenti est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, règlements et conventions collectives de la branche professionnelle et/ou de l'entreprise lui sont applicables.

Vous disposez alors d'un pouvoir hiérarchique sur votre apprenant dans le respect des règles en vigueur.

LE SALAIRE DE L'APPRENANT

Le salaire varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Le temps passé au Centre de Formation est assimilé à du temps de travail et doit donc être comptabilisé comme tel.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Pour les mineurs : 35h par semaine avec deux jours de repos consécutifs.

Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs : Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

LES CONGÉS

Le droit aux congés est identique à celui des autres salariés de l'entreprise conformément au Droit du Travail et de la convention collective.

Pour préparer ses examens, l'apprenant a le droit à 5 jours de congés supplémentaires, consécutifs ou non. Rémunéré, ce congé est à prendre dans le mois précédant les épreuves.

Pour rappel, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A QUI S'ADRESSER EN CAS DE DIFFICULTÉS

Vous pouvez vous adresser au professeur référent qui vous orientera vers les personnes compétentes.

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité pour résoudre les difficultés dans le dialogue entre l'apprenant et son entreprise.

LA RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes :

Pendant la période d'essai :

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai :

d'un commun accord entre les parties

à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. Démission possible sous certaines conditions et après saisine du médiateur de l'apprentissage et respect d'un préavis

à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP

D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMAR, CCI, CA).

La résiliation doit être notifiée par écrit au Directeur du Centre de Formation et à l'OPCO auprès duquel le contrat a été déposé.

En cas de besoin d'informations complémentaires, contactez le service formalités juridiques de la CMA au



Contact

Service formalités apprentissage

apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr

Quel accompagnement financier pour les entreprises qui recrutent un apprenti ?

Les aides financières

Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

Dans le cadre du plan de relance « un jeune, une solution » L'Etat prolonge l'aide au recrutement d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation jusqu'au 31/12/2022 :

- 5 000 € pour les mineurs
- 8 000 € pour les majeurs

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financé par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.

Une tenue professionnelle est offerte par l'URMA à chaque apprenant. Les OPCO l'accompagnent également en le dotant d'équipements professionnels (malette premier équipement).

Les apprenants et leurs familles sont informés dès la rentrée des aides dont ils peuvent bénéficier.

Quelles sont les modalités de prise en charge de la santé de mon apprenant ?

Santé

Tout accident au Centre de Formation est considéré comme accident du travail. Nous vous transmettrons systématiquement l'information et les éléments nécessaires à la rédaction de la déclaration d'accident du travail.

Les apprenants comme les autres salariés sont affiliés à l'assurance maladie et cotisent à la mutuelle obligatoire de l'entreprise dans laquelle ils réalisent leur formation.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, vous devez organiser la visite médicale de votre apprenant auprès de la médecine du travail.

Le Centre de Formation met en place des actions de prévention santé et sensibilise les jeunes aux risques du travail : respect des consignes de sécurité (utilisation des machines, postures, ...), sensibilisation à l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, sport,...).



Contact

Dominique COUTON

dcouton@artisanatpaysdelaloire.fr

Quels outils pour être connectés en permanence ?

Net Yparéo

En vous connectant à la plateforme, vous trouverez :

- l'emploi du temps et le calendrier d'alternance
- Les évaluations et bilans semestriels
- Le suivi de l'assiduité et le suivi éducatif
- Le cahier de texte
- Le livret d'alternance numérique (LAN)
- Un accès direct à la plateforme Itslearning

Le livret d'alternance numérique (LAN)

C'est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de la progression pédagogique et professionnelle. C'est l'occasion en quelques minutes de faire un bilan sur la période écoulée.

Il doit être complété impérativement à chaque alternance par l'ensemble des parties apprenants/maître d'apprentissage/professeur référent/responsable légal (pour les mineurs).

Netyparéo → ITSLEARNING

ITSLEARNING est la plateforme pédagogique et d'enseignement à distance.

Votre apprenant y trouvera :

- l'espace de travail des enseignants
- les documents pédagogiques de la formation
- les exercices travaux mis en ligne
- les liens vers les sites internet utiles à la formation
- les informations du pôle éducatif
- la messagerie interne permettant de communiquer avec les enseignants
- l'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel

Des vidéos de démonstration ont été créées par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter l'utilisation de ces outils.

Attention

L'emploi du temps peut changer régulièrement. Il doit être vérifié avant chaque session de cours.

Pour y accéder :

Vous avez reçu votre identifiant et votre mot de passe après l'inscription de votre apprenant

<http://ypareo.urma-pdl.fr>

Authentification

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[Vous ne pouvez pas accéder à votre compte ?](#)

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Des solutions pour faciliter l'accueil et la formation de mon apprenant ?

Les ateliers tutéo



Les ateliers tutéo sont des formations gratuites à destination des maîtres d'apprentissage pour faciliter la formation de leurs apprentis.

Ces ateliers d'une demi-journée se déroulent en distanciel ou à l'URMA.

Issus de situations concrètes et de difficultés rencontrées par les entreprises les thématiques abordées sont variées :

- Se familiariser aux outils numériques de la formation (NETYPAREO, LAN, Its Learning)
- Recruter son apprenti
- Prévenir les risques professionnels
- Organiser la formation de l'apprenant
- Accueillir un apprenant en situation de handicap
- Accompagner un apprenant allophone (= dont le français n'est pas la langue maternelle)



Contact

Marie-Laure DURAND

mldurand@artisanatpaysdelaloire.fr

Quels outils pour faire évoluer et moderniser la formation ?

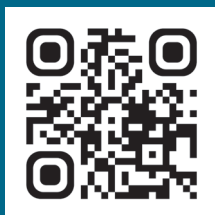
L'innovation pédagogique

L'URMA dispose d'une Cellule d'Innovation Pédagogique (CIP) dont l'objectif est avec les professeurs de développer de nouvelles formes de pédagogie adaptées aux besoins de tous : apprenants, formateurs / enseignants et entreprises.

Accompagner l'utilisation d'outils

La CIP développe des tutoriels pour se familiariser au maniement de la plateforme NETYPAREO, au Livret d'Alternance Numérique (LAN) et à la plateforme numérique ITSLEARNING.

Tutoriels familles et entreprises :



<https://urlz.fr/fgxA>

Promouvoir la digitalisation

La CIP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre la formation toujours plus innovante :

- Déploiement des tablettes SQOOL
- Ecrans interactifs
- Visualiseurs
- Plateforme ITSLEARNING

Elle accompagne les équipes pédagogiques dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Capsules vidéo sur les gestes professionnels
- Escape Game
- Réalité virtuelle
- Cours en ligne
- Serious Game

A la portée de tous...

L'objectif de l'innovation pédagogique, c'est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles en proposant dans chaque Centre de Formation des outils adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.

qui peut
me conseiller
sur l'offre de
formation ?

Les développeurs

Les développeurs / Conseillers jeunes, adultes, entreprises de l'URMA **sont vos interlocuteurs privilégiés** dans l'accompagnement à la définition de vos besoins de compétences et de recrutement.

Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Les conseillers accompagnent les besoins de compétence de chaque entreprise pour vous aider à trouver l'apprenti, le stagiaire ou l'adulte qui correspond à vos attentes.

Durant la formation, les développeurs sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations et les appuyer à trouver un nouvel employeur si la situation le nécessite.



Contact

Alimentation / CAP vente commerce

Hélène LECOMTE

hlecomte@artisanatpaysdelaloire.fr

Auto / moto / carrosserie-peinture

Amélie GUIBAUD

aguilbaud@artisanatpaysdelaloire.fr

Bac pro vente / Commerce - BTS

Christine BONNENFANT

cbonnenfant@artisanatpaysdelaloire.fr

Méca Agri-Espace verts / Coiffure-Esthétique

Alexina REMAUD

aremaud@artisanatpaysdelaloire.fr

qui peut me
conseiller sur
la montée en
compétence de
mes salariés ?

La formation professionnelle continue



La formation professionnelle continue a pour but d'accompagner les entreprises et les actifs dans le développement des compétences professionnelles des métiers de l'artisanat.

Nous nous attachons à sécuriser les projets, en valorisant la maîtrise du cœur de métier et en formant au plus juste les professionnels.

Pour les entreprises, leurs dirigeants et leurs salariés :

- Analyser les besoins en compétences et qualifications professionnelles
- Proposer des parcours de formation et des modalités s'adaptant à la réalité de l'entreprise (alternance, modularisation, AFEST...)
- Veiller à une ingénierie financière adaptée au contexte de formation (recrutement, promotion interne ou évolution des activités)

Pour les actifs dans leurs projets individuels :

- Accompagner les projets de transition professionnelle de la construction du projet jusqu'à l'obtention d'une qualification
- Proposer des dispositifs de formation accessibles tout au long de la vie (du demandeur d'emploi au salarié), visant à une certification professionnelle (totale ou partielle)
- Identifier l'ingénierie financière adaptée au contexte de l'individu et de sa formation



Contact

Jérôme TENAILLEAU

jtenailleau@artisanatpaysdelaloire.fr

Qui sont les acteurs de la pédagogie au centre de formation ?

L'équipe pédagogique

Les responsables pédagogiques (responsable d'unités pédagogiques et responsables de la Formation professionnelle continue - voir page 11) sont les garants de la formation au Centre de formation :

- en encadrant l'équipe enseignante
- en organisant les formations (calendriers, respect des référentiels...)
- en consultant les entreprises pour la mise en place de formation
- en organisant les examens

L'équipe enseignante et plus particulièrement les professeurs référents sont vos interlocuteurs privilégiés pour faire un point sur la pédagogie :

- en dispensant les cours et en assurant le suivi quotidien des apprenants
- en complétant le livret d'alternance numérique
- en animant les bilans semestriels
- en effectuant les visites d'entreprise



Contact

Alimentation

Florent BRUNET

fbrunet@artisanatpaysdelaloire.fr

Mécanique

Perrine MAHE

pmahe@artisanatpaysdelaloire.fr

Tertiaire

Emmanuelle HERBERT

eherbert@artisanatpaysdelaloire.fr

Coiffure

Eloïse GUILLET

eguillet@artisanatpaysdelaloire.fr

Quel dispositif pour accueillir un stagiaire et valoriser mon métier pour préparer l'entrée en apprentissage ?

Prépa-apprentissage



Valider un projet professionnel n'est pas toujours facile !

C'est pourquoi la PREPA-APPRENTISSAGE de l'URMA Pays de la Loire propose aux jeunes de 16 à 29 ans différents parcours pour les accompagner au mieux.

Ces parcours nécessitent des périodes d'immersion en entreprise de 1 à 3 semaines conventionnées. Ces stages permettent aux jeunes d'avancer dans leur projet en validant ou non la filière testée.

Quant à l'entreprise cela lui permet de transmettre son savoir aux jeunes dans l'objectif de lui faire découvrir son métier et pourquoi pas faire naître une vocation.

Ces stages sont importants et c'est un moment riche pour tous. Cela peut également être l'occasion d'envisager de recruter un(e) apprenti(e).

Si vous souhaitez recevoir des stagiaires au sein de votre entreprise, n'hésitez pas à le faire savoir auprès de votre URMA



Contact

Nicolas MOREAU

nmoreau@artisanatpaysdelaloire.fr

Des questions
sur la vie
au quotidien ?

Le pôle éducatif et social

Le pôle éducatif et social a pour mission d'accompagner l'apprenant dans sa construction en tant qu'individu, sur le plan professionnel et citoyen.

Il est à l'écoute de l'apprenant tout au long de sa formation.

Il saura l'accompagner afin de lui apporter un suivi éducatif, social et psychologique personnalisé et en s'appuyant sur notre réseau de partenaires.

Il l'accompagnera dans son développement personnel et citoyen par le biais d'actions de sensibilisation et de prévention :

Bien être

Savoir - Etre
Estime de soi
Autonomie
Hygiène de vie

Citoyenneté

Sécurité routière
Lutte contre les discriminations
Education budgétaire

Environnement

Démarche écoresponsable
Utilisation responsable des réseaux sociaux

Santé et Sécurité

Prévention des addictions
Vie affective et sexuelle
Prévention des risques professionnels
Prévention du harcèlement

Les absences

Le Centre de Formation assure un suivi régulier de l'assiduité des apprenants aux cours. Les absences et retards des jeunes sont saisis sur NetYpareo et consultables via vos identifiants.

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'à l'entreprise. Les absences et retards injustifiés de l'apprenant sont signalés à l'entreprise, ainsi qu'à la famille pour les mineurs.

Les absences répétées, quel qu'en soit le motif, peuvent remettre en cause le passage et l'obtention de l'examen.

En cas d'absence aux cours, l'apprenant est tenu de vous prévenir, ainsi que le Centre de Formation, au plus tôt et devra justifier cette absence auprès des deux structures.

Les heures de cours étant considérées comme des heures de travail, si un apprenant est absent des cours pour maladie, il doit consulter un médecin afin d'obtenir un avis d'arrêt de travail. L'apprenant vous transmet l'original de son arrêt de travail et pense à faire une copie pour le Centre de Formation.

Tous les retards et absences injustifiés peuvent être déduits du salaire.

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter au Centre de formation une dérogation fournie par la sécurité sociale ou le médecin ayant délivré l'arrêt. L'apprenant doit en informer en entreprise.



Contact

educatif.urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Mon apprenant à des difficultés dans ses apprentissages, peut-il avoir du soutien ?

L'individualisation de la formation

Le pôle individualisation s'adapte au rythme de l'apprenant pour organiser sa formation en fonction de son parcours et en apportant des solutions personnalisées.

Des outils de remédiation et des accompagnements individualisés sont proposés pour compenser les difficultés.

Des dispenses de cours peuvent être proposées aux apprenants ayant déjà obtenu un diplôme

Des étapes clés permettent la création des parcours individualisés : Le positionnement d'entrée en formation, les entretiens individuels, la proposition d'un parcours individuel de formation et l'accompagnement tout au long du parcours.

« Un apprenant = un parcours »



Contact

Marie-Laure DURAND

mldurand@artisanatpaysdelaloire.fr

Qui peut m'aider dans l'accompagnement de mon apprenant en situation de handicap ?

La prise en charge du handicap

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentissage. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...).

Compenser le handicap pour penser la réussite



Contact

Anne Florence SURUN

asurun@artisanatpaysdelaloire.fr

Comment faire
rayonner mon
savoir-faire ?

Les concours

Chaque année, des apprenants de l'URMA participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l'accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un challenge qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l'excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre le niveau attendu.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c'est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et surtout humain.

Sa réussite c'est souvent celle de votre savoir-faire, elle récompense votre investissement et valorise votre entreprise.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills compétition des métiers
- Concours général des métiers



Contact

Tamara HUIN

thuिन@artisanatpaysdelaloire.fr

Comment enrichir
nos perspectives ?

La mobilité internationale

L'URMA propose des projets de mobilité internationale à ses apprenants. Il est important de les accompagner et d'encourager ce type d'opportunités !

Qu'il s'agisse d'une mobilité courte (une à deux semaines) ou longue (de trois mois à un an), cette expérience permet à votre apprenant :

- de partager et d'acquérir des compétences (adaptation, autonomie, compétences linguistiques et professionnelles...),
- de découvrir de nouvelles pratiques qu'ils pourront mettre en œuvre à leur retour
- d'accroître et partager sa culture du métier

Cette mobilité peut être une opportunité pour votre entreprise :

- de développer un réseau international (pour étendre votre activité, partager des savoir-faire...),
- d'améliorer les pratiques et compétences au sein de votre équipe
- de renforcer votre attractivité en augmentant la motivation et l'engagement de vos apprenants

Employeurs et maîtres d'apprentissage, vous pouvez, vous aussi, participer à une action de mobilité :

- En partant en Europe (3 à 5 jours) afin d'observer et partager des pratiques et des outils professionnels
- En accueillant des apprentis européens afin d'enrichir votre équipe et vos pratiques



Contact

en cours de recrutement

**Comment garder
le contact ?**

Le club URMA

Vous avez déjà suivi une formation au sein de l'URMA Pays de la Loire, venez rejoindre le réseau des anciens apprenants : le Club URMA !

En devenant membre du Club URMA, vous pouvez :

- Avoir un accès privilégié à des outils de mise en réseau avec les autres membres ainsi qu'un appui dans vos démarches professionnelles (répertoire, fiches service, tutoriels...)
- Participer à des événements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences...)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'événements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales...



**Vous souhaitez plus d'informations
ou vous souhaitez adhérer (gratuitement)
au Club URMA ?**



Contact

Lorène MARQUES

lmарques@artisanatpaysdelaloire.fr

**Comment suivre
et être informé
de l'actualité
de l'URMA ?**

Les réseaux sociaux

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, MOF... nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :

- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire,
- mise en valeur des lauréats de concours
- journées portes ouvertes,
- venues de Meilleurs Ouvriers de France,
- actions éducatives,
- semaine de l'apprentissage,
- sorties et séjours pédagogiques,
- formations et vidéos métiers...

Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques, vous pouvez les consulter, vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau et de créer la communauté de l'URMA.



@urmavendee



@urmavendee



@CMA des Pays de la Loire



URMA Pays de la Loire

Les autres services de la

Le service aux entreprises

La CMA accompagne le **développement des entreprises** du territoire

- Formations courtes (numérique, management, bureautique...) ou longue ADEA (assistant dirigeant entreprise artisanale)
- Appui à la transmission (approche de valorisation, mise en relation cédants et repreneurs)
- Conseils aux entreprises en difficultés
- Accompagnement spécifique et sur mesure dans différents domaines : développement commercial, ressources humaines, gestion, numérique, prévention santé, prévention des risques en alimentaire, export
- Informations et conseils sur le thème du développement durable

Avec votre ,
l'Artisanat a de l'avenir



Contact

Services aux entreprises

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr

Les formalités juridiques

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES LÉGALES ! Votre CMA vous accompagne dans vos **formalités juridiques**, de la création de votre entreprise artisanale à sa transmission, en passant par l'embauche de vos apprentis.

Nos 44 experts, répartis sur tous les Pays de la Loire, simplifient vos démarches, éclairent vos choix, garantissent leur légalité et vous font gagner du temps.

Formalités d'apprentissage

Le contrat de travail qui lie un artisan et son apprenti est un document juridique codifié. La CMA vous guide, selon vos besoins, sur ces prestations pour expertiser votre recrutement (contrat/rémunération principale et accessoire) et valider la légalité du document :

- Rédaction du contrat et de ses avenants éventuels
- Rédaction d'une rupture éventuelle de contrat
- Calcul de la rémunération du jeune, selon son âge, son parcours et la convention collective du métier
- Calcul des aides auxquelles l'artisan peut prétendre

Les conseillers formalités juridiques font également le lien avec le CFA qui valide l'inscription de l'apprenti au centre de formation professionnelle.

Le contrat est ensuite déposé auprès de chaque opérateur de compétences pour déclencher le financement de la formation de l'apprenti.

Le médiateur de l'apprentissage

En cas de difficultés liées à l'exécution du contrat, depuis deux ans, une médiation peut être mise en place entre le jeune et le maître d'apprentissage.



Contact

Service formalités apprentissage

apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr

Médiateur de l'apprentissage

mediation-cma@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA

Bien plus qu'une orientation



Université régionale des
MÉTIERS
de l'artisanat

MA VENDÉE



URMA Vendée
24, Rond-Point du Coteau - CS 90075
85002 LA-ROCHE-SUR-YON CEDEX



02 51 36 53 00



urma85@artisanatpaysdelaloire.fr



urmapaysdelaloire.fr

@urmaesfora85/



PAYS DE LA LOIRE
VENDÉE